

# REGLEMENT PARTICULIER

## 31<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DU MONT DE FOURCHE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise le Dimanche 4 Août 2013 sous le patronage du Conseil Général de la Haute-Saône et avec le concours de la commune de CORRAVILLERS, une épreuve automobile dénommée :

### 31<sup>ème</sup> Course de Côte régionale du Mont de Fourche à CORRAVILLERS

Cette épreuve compte pour la coupe de France de 2013 coefficient 1, le challenge du comité Régional Bourgogne Franche-Comté, les challenges ASA LURONNE 2013, le challenge VED 2013 et le challenge STPI/PRESERROUX 2013.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 52 en date du 7/6/2013 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 282 en date du 13/6/2013.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs	Mr Claude PETOT licence n°2614/0409 Mme Monique FRANCE licence n°29181/0409 Mr Jean-Marc DELOY licence n°6830/0409
Directeur de Course :	Mr Thierry COURRANT licence n°16140/0409
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Alain VOILLAT licence n°1912/0405
Commissaire Technique responsable :	Mr Claude CUENOT licence n°4454/0405
Commissaires Techniques adjoints :	Mr André LALLEMAND licence n°55989/0411 Mr J-L REVERCHON licence n°6835/0409
Stagiaire :	Mr Raphaël PELLICIA licence n°0421/214364
Médecin responsable :	Mme Eliane BRETL
Chargés de la mise en place des moyens :	Mr Francis FAIVRE licence n°51485/0409 Mr Stéphane BAUDIN licence n° 11052/0409
Chargés des relations avec les concurrents :	Mr Germain CHIPPAUX licence n°1299/0409
Chronométreurs et classement :	ASA FRANCHE COMTE

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 30 juillet 2013 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 1 AOUT 2013 à 19 h00.

Vérifications administratives le samedi 3 AOUT 2013 à CORRAVILLERS de 15h00 à 20h15.

Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 4 AOUT 2013 de 7h30 à 8h00 au même endroit.

Vérifications techniques au même heures et lieu que les contrôles administratifs.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 4 AOUT 2013 à 8h15 sur le podium de départ

Briefing des commissaires : le dimanche 4 AOUT 2013 à 7h50 au podium de départ

Briefing des pilotes : écrit.

Essais non chronométrés le dimanche 4 AOUT 2013 de 8h20 à 10h00.

Essais chronométrés le dimanche 4 AOUT 2013 de 10h10 à 12h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h45.

### Course

- ..... 1<sup>ère</sup> montée le dimanche 4 AOUT 2013 à partir de 13h30
- ..... 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 4 AOUT 2013 à partir de 15h20
- ..... 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 4 AOUT 2013 à partir de 17h00

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : la première le dimanche 3 AOUT 2013 à 19h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

La remise des coupes aura lieu le dimanche 4 AOUT 2013 à 19h45 dans la cour du restaurant « le Pas Saint Jean » ou dans la salle de la Mairie à l'étage du « Pas Saint Jean » en cas de pluie.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 3 AOUT 2013 de 15h00 à 19h45, place de la Mairie.

Vérifications techniques le samedi 3 AOUT de 15h15 à 20h, place de la Mairie.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DORMOY / FORD à FROIDECONCHE.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC ;

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 4 AOUT 2013 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures libre ou obligatoire (*lieu à préciser*)

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA Luronne 1 rue Général Leclerc, 70000 NAVENNE**

Jusqu'au 30 JUILLET 2013 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 340 €, réduits à 170 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **3.2. LICENCES**

Voir réglementation des licences.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.2.7.P Echappement**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi (voitures fermées, Groupe CM et GTTS) et 110 dB A maxi (voitures de course ouvertes).

La mesure sera faite conformément à la méthode FIA (voir réglementation technique). Des contrôles auront lieu pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents lors des vérifications préliminaires. Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui ci devra représenter sa voiture conforme avant le parcours suivant. Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de tous les parcours précédents.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. Un additif précisera les publicités obligatoires et optionnelles.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La Course de Côte du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la RD 6, 300m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 68,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

Arrivée sur la RD 6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68,800

Pente moyenne 5,8%.

Longueur du parcours 2000 mètres.

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre la sortie de CORRAVILLERS et la ligne de départ sur la RD6

Parc d'arrivée : entre la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Préciser les modalités d'accès au départ.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : voie qui précède le départ.

Rappel. Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur de départ. Le conducteur ne se présentant pas dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents sera situés à proximité du départ ; l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la Poste est autorisé, il sera accessible dès l'ouverture des contrôles.

Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD6 à hauteur de la ligne de départ.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : place de la Mairie.
- pendant les essais et la course au parc départ : au parc de départ et au podium de départ, RD6.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Site des vérifications et de départ de 15h00 à 20h00 le samedi 3 AOUT 2013 et le dimanche 4 AOUT 2013 de 6h30 à 20h00.

Téléphone permanence n° 06 30 74 27 83

Centre de secours le plus proche : Lieu : FAUCOGNEY Téléphone n° 18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite et distribuée aux vérifications administratives.

Une conférence aux commissaires sera organisée sur la ligne de départ, dimanche 4 AOUT 2013 à 7h45.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisée

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur le meilleurs temps des 3 montées.

Voir règlement standard des courses de Côte et Slalom

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition) : prix cumulables.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement scratch :	1 <sup>er</sup>	300€	1 <sup>ère</sup> féminine	80€
	2 <sup>ème</sup>	220€		
	3 <sup>ème</sup>	160€		
	4 <sup>ème</sup>	110€		
	5 <sup>ème</sup>	80€		
Classement par groupe :	1 <sup>er</sup>	100€	si au moins	5 partants
	2 <sup>ème</sup>	80€	si au moins	9 partants
	3 <sup>ème</sup>	50€	si au moins	15 partants
Classement par classe :	1 <sup>er</sup>	140€	(80€ si - 3 partants)	
	2 <sup>ème</sup>	90€	si au moins	5 partants
	3 <sup>ème</sup>	60€	si au moins	7 partants
	4 <sup>ème</sup>	45€	si au moins	10 partants
	5 <sup>ème</sup>	30€	si au moins	12 partants

Des coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :  
(Coupes non cumulables entre classes et groupes)

1 <sup>er</sup> du scratch :	1 coupe	1 <sup>er</sup> de groupe :	1 coupe
1 <sup>er</sup> de classe :	1 coupe	1 <sup>ère</sup> féminine :	1 coupe

La remise des coupes aura lieu le dimanche 4 AOUT 2013 à 19h45 dans la cour du restaurant « le Pas Saint Jean » ou dans la salle de la Mairie à l'étage du Pas Saint Jean en cas de pluie.

La remise des prix aura lieu le dimanche 4 AOUT 2013 à 19h45.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix le dimanche 4 AOUT 2013 à 19h45.